TEST DE NATATION PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES DE PLEINE NATURE
(Test candidat individuel)

Organisé pendant le temps scolaire à l'école élémentaire
Circulaire 99-136 du 21 sept 99 modifiée
par la Circulaire 2000-075 du 31 mai 2000

Test :

☞ Nager sur une distance de 20 m, habillé de vêtements propres (tee-shirt et si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité, avec passage sous une ligne d'eau.

NOM …… PRÉNOM …….

ÉCOLE …….

A satisfait au test de natation

A Le

(1) Le M.N.S.
Le C.P.C.
Le directeur de la base

(1) Rayer les mentions inutiles